



INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ENERGIE

(Avis adoptés par l'Assemblée plénière du 29 novembre 2005)

1. **Le Conseil encourage le système statistique public à poursuivre les travaux engagés visant à mieux prendre en compte les** besoins d'information des entreprises sur les marchés.
2. Le Conseil appuie les efforts engagés, tant par le Sessi que par le Scees en concertation avec les organisations professionnelles, pour satisfaire pleinement aux **exigences du règlement Prodcom**, aux objectifs desquels il rappelle son attachement, en matière de délai et de couverture et ce, afin de permettre à la France de tenir ses engagements en matière d'obligation européenne.
3. Le Conseil renouvelle son soutien au développement des opérations de **collecte sécurisée par internet** permettant notamment de faciliter le travail de réponse des entreprises. Il note avec satisfaction la progression des taux de réponse enregistrés selon ce mode de collecte, que ce soit au Sessi ou à l'Insee, et encourage la mise en place d'une prochaine expérimentation au Scees pour une enquête mensuelle de branche.
4. A l'issue d'un premier exercice de transition portant sur l'année de constat 2004, le Conseil soutient la mise en place d'un dispositif de recueil pérenne d'informations permettant la production de **statistiques sur les déchets** à un rythme biennal, conformément aux exigences de la réglementation européenne. Il encourage à trouver le meilleur équilibre entre l'utilisation de sources administratives, d'enquêtes statistiques ou d'estimations, afin de limiter la charge d'enquête pesant sur les entreprises.
5. Le Conseil encourage les services enquêteurs à mener, sous la coordination de l'Insee, l'ensemble des travaux nécessaires visant à préparer puis à faciliter l'intégration des **nouvelles nomenclatures d'activités et de produits** dans l'appareil statistique, afin de tenir les délais de mise en œuvre définis lors des négociations internationales.
6. Le Conseil note avec satisfaction la pérennisation du dispositif de **suivi de la charte de qualité** des enquêtes de branche mis en place par le Scees et par le Sessi, qui se manifeste par la réalisation d'un bilan annuel. Conformément à son avis de moyen terme, il réitère son soutien à la production régulière des indicateurs convenus, en concertation avec les organisations professionnelles, afin de mesurer les améliorations enregistrées notamment en matière de respect ou de réduction des délais, en lien avec la réglementation européenne.